



Nb. : ce document contribue à répondre aux exigences de l'article 29 de la loi 2019-1147 relative à l'énergie et au climat.

Table des matières

Introduction	3
I. Présentation résumée de la démarche générale de Louvre Banque Privée sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	3
II. Contenu, fréquence et moyens d'information à disposition des clients	2
III. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité	2
IV. Adhésion de Louvre Banque Privée à des chartes, codes, initiatives ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	4
V. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité	4
1) Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement	4
a) Une fonction dédiée à la RSE interne	4
b) Une fonction dédiée à la Finance Durable	5
c) Des ressources et des partenaires dédiés à l'intégration des critères ESG au sein de l'activité de gestion sous mandat	5
d) Des comités dédiés	6
e) Pour la gamme Citoyen : un comité de gestion ESG	7
f) Un comité d'exclusion	7
2) Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité.	7
a) Formation	7
b) Développement de produits et services	8
c) Stratégie de communication	8
d) Segmentation de gamme	8
VI. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	8
1) Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité	8
2) Inclusion dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité, comprenant des	

précisions sur les critères d'adossement de la politique de rémunération à des indicateurs de performance	9
3) Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité	9
VII. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	10
1) Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement.....	10
a) Engagement auprès des sociétés de gestion partenaires	10
b) Engagement auprès des émetteurs (pour les investissements directs en titres vifs)	10
2) Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel.....	11
a) Des exclusions "sectorielles" élargies à des activités, soit controversées, soit non conformes à des conventions internationales ou cadres de régulations nationales	11
b) Des exclusions sectorielles sur le charbon et les fossiles dits « non conventionnels »	11
c) Des exclusions sur la base des notes Moody's ESG.....	12
VIII. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	13
1) Part des encours alignés avec la taxonomie européenne.....	13
2) Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossile .	13
IX. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris susvisé, en cohérence avec le d du 2 de l'article 4 du même règlement.....	13
1) Trajectoire en place en 2023.....	13
2) Renforcement de la trajectoire en 2024.....	14
3) Autres modalités d'intégration de la trajectoire climat.....	15
a) Prise en compte du PAI "Climat" au niveau des sous-jacents des mandats	15
b) Suivi des indicateurs quantitatifs d'incidences négatives	15
c) Rôle des politiques sectorielles	16
X. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.....	16
1) Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée en 1992 à la biodiversité et appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité.....	16
2) Analyse de contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité	16
3) Autres modalités de prise en compte de la biodiversité	18
XI. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.....	18
1) Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG.....	18
2) Autres éléments de la politique de gestion contribuant à la maîtrise du risque de durabilité.....	19
3) Modalités d'intégration au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité	20

Introduction

I. Présentation résumée de la démarche générale de Louvre Banque Privée sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Consciente de l'urgence et du rôle moteur que doit jouer le secteur financier dans la transition écologique et énergétique, mais aussi au regard de l'importance qu'accordent aujourd'hui les investisseurs et épargnants aux impacts environnementaux et sociaux dans leurs décisions de placements, Louvre Banque Privée s'engage à faire de l'investissement responsable un de ses piliers stratégiques et à concilier la pérennité du patrimoine de ses clients avec la préservation de la planète.

Par la présente politique, Louvre Banque Privée souhaite partager ses convictions et engagements en matière d'investissement responsable en précisant également comment Louvre Banque Privée intègre - à ce jour - les risques en matière de durabilité et les incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions

d'investissement en gestion sous mandat, ses conseils en investissement et ses conseils en assurance. Louvre Banque Privée continuera de développer son approche, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les meilleures pratiques de marché et innovations à venir en la matière.

En intégrant la durabilité dans leurs conseils et décisions d'investissements, les acteurs de marchés financiers (sociétés de gestion, institutions de retraite professionnelle, établissements de crédit et entreprises d'investissement dans leur activité de gestion) et les conseillers financiers (les sociétés de gestion de portefeuille, entreprises d'investissement et établissements de crédit faisant du conseil), peuvent jouer un rôle central dans la réorientation du système financier vers la durabilité.

II. Contenu, fréquence et moyens d'information à disposition des clients

Louvre Banque Privée communique sur les critères ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement au travers des moyens suivants :

- La **politique de durabilité et d'intégration des risques de durabilité dans les décisions en matière d'investissement et dans les activités de conseil**, disponible sur le site institutionnel de Louvre Banque Privée. Cette politique comprend notamment les informations exigées au titre de l'article 3 et 5 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit règlement SFDR « Disclosure » ou « SFDR » en anglais).
- La **politique de prise en compte des incidences négatives dans la gestion sous mandat**, au titre de l'article 4 du règlement SFDR.
- La **politique d'intégration des risques de durabilité dans notre politique de rémunération** au titre de l'article 5 du règlement SFDR.
- La **déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité** au titre de l'article 11 de SFDR
- La **Charte ESG**, disponible sur le site institutionnel de Louvre Banque Privée, qui présente les engagements spécifiques à la Gestion Sous Mandat en matière d'investissement socialement responsable
- Les **informations relatives à la durabilité**, au titre de l'article 10 de SFDR
- Les **documents précontractuels et périodiques** répondant aux exigences des articles 8 et 9 du Règlement SFDR, pour les produits prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de Gouvernance, ou ayant un objectif d'investissement durable. Ces documents sont annexés :
 - ♦ Pour les documents précontractuels : aux fiches produites des mandats. Ils sont également disponibles sur la page « publications d'informations en matière de durabilité » de notre site.
 - ♦ Pour les documents périodiques : aux rapports de gestion

III. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité

La **totalité** des mandats gérés par Louvre Banque Privée répond aux exigences de l'article 8 du règlement UE 2019/2088. **En effet, 100% des encours sous gestion de Louvre Banque Privée prennent en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance** (à noter que ce pourcentage n'intègre pas, le cas échéant, la poche de liquidité conservée sous forme de « cash », considéré comme hors périmètre).

Mandats Réseau La Banque Postale	Classification SFDR
Prudent	8
Equilibre	8
Dynamique	8
Audace	8
PEA France	8
PEA Europe	8
PEA France OPC	8
PEA Europe OPC	8
PEA Europe Monde 100% OPC	8
Défensif	8
Diversifié	8
Actions Europe	8
Actions Internationales	8
Sélection Défensive	8
Sélection Modérée	8
Sélection Diversifiée	8
Sélection Actions Europe	8
Sélection Actions Monde	8
Cachemire Patrimoine 10-30	8
Cachemire Patrimoine 30-60	8
Cachemire Patrimoine 40-70	8
Cachemire Patrimoine 70-100	8
Cachemire Patrimoine 95% Europe	8
Cachemire Patrimoine 95% International	8
Cachemire 2 10-30	8
Cachemire 2 30-60	8
Cachemire 2 40-70	8
Cachemire 2 70-100	8
Cachemire PER 40-70	8
Cachemire PER 70-100	8
Easy Actions 50	8
Easy Actions 75	8
Easy Actions 95	8
Easy Actions Citoyen	8

Mandats Réseau Louvre Banque Privée	Classification SFDR
BPE Myrialis Prudent	8
BPE Myrialis Equilibre	8
BPE Myrialis Dynamique	8
BPE VIE 10-40	8
BPE VIE 40-70	8
BPE VIE 70-100	8
BPE VIE Citoyen	8
BPE Prudent	8
BPE Equilibre	8
BPE PEA Euro	8
BPE PEA Europe Monde	8
BPE PEA Citoyen	8
BPE CTO Diversification Premium	8
BPE CTO Dynamique Premium	8
BPE PEA Dynamique Premium	8
BPE CTO Premium Citoyen	8
BPE AV Diversification Premium	8
BPE AV Dynamique Premium	8
BPE AV Premium Citoyen	8
CNP Lux BPE AV Diversification Premium	8
CNP Lux BPE AV Dynamique Premium	8
CNP Lux BPE AV Premium Citoyen	8
BPE AV Flexi Sérénité	8
BPE EMERAUDE 10-40	8
BPE EMERAUDE 40-70	8
BPE EMERAUDE 70-100	8
BPE EMERAUDE 10 - 40 PLUS	8
BPE EMERAUDE 40 - 70 PLUS	8
BPE EMERAUDE 70 - 100 PLUS	8
BPE EMERAUDE ACTIONS CITOYEN	8
PER 40-70	8
PER 70-10	8
PER Citoyen	8

IV. Adhésion de Louvre Banque Privée à des chartes, codes, initiatives ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Louvre Banque Privée est signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) initiés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE Finance) et le Pacte Mondial des Nations Unies.

Louvre Banque Privée a ainsi réaffirmé son engagement d'investisseur responsable tout en bénéficiant d'un cadre pour continuer à développer des actions sur les volets Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en interne et auprès de ses partenaires.

Les six Principes pour l'Investissement Responsable sont un ensemble de principes d'investissement volontaires et ambitieux qui proposent une liste d'actions possibles pour promouvoir l'intégration des critères Environnements, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la pratique de l'investissement. Les UN-PRI reposent sur les 6 principes suivants :

- Principe 1 : intégrer les questions ESG dans l'analyse des investissements et les processus de décision.
- Principe 2 : être des propriétaires actifs et intégrer les questions ESG dans nos politiques et pratiques de propriété.
- Principe 3 : demander aux entités dans lesquelles nous investissons de fournir une information appropriée sur les questions ESG.
- Principe 4 : encourager l'acceptation et la mise en œuvre des Principes au sein du secteur de l'investissement.
- Principe 5 : travailler ensemble pour améliorer notre efficacité dans la mise en œuvre des Principes.
- Principe 6 : rendre compte de nos activités et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Principes.

V. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité

1) Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement

a) Une fonction dédiée à la RSE interne

La Banque Privée Louvre Banque Privée est dotée d'une fonction RSE au sein de la Direction des Ressources Humaines pour piloter sa politique en faveur des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques et promouvoir la diversité et l'égalité des chances.

b) Une fonction dédiée à la Finance Durable

Louvre Banque Privée s'appuie sur une direction de l'engagement citoyen en charge d'animer la stratégie Climat, Biodiversité et Risque de durabilité de Louvre Banque Privée et de son offre, et ce sous la responsabilité directe du président du directoire.

Le directeur de l'engagement citoyen agit en forte collaboration avec les équipes de gestion concernant l'intégration des critères ESG dans la politique de gestion.

c) Des ressources et des partenaires dédiés à l'intégration des critères ESG au sein de l'activité de gestion sous mandat

Louvre Banque Privée a choisi d'intégrer les enjeux ESG dans ses décisions d'investissements en gestion sous mandat et son conseil en investissement et en assurance.

Pour cela Louvre Banque Privée fait appel à :

- Des fournisseurs de données et agences de notation reconnus en la matière comme Moody's ESG, Refinitiv ou encore Morningstar en charge de la notation des valeurs selon une analyse pointue des critères ESG ; En particulier, les budgets consacrés aux données environnementales, sociales et de gouvernance représentent environ 470 milliers d'euros, soit environ 20% des frais totaux payés par les mandats.
- Un réseau de producteurs engagés, sélectionnés rigoureusement et évalués via un process de « due diligence » complet (en partie délégué à notre partenaire LBP AM, filiale du Groupe La Banque Postale). En particulier, dans la sélection de ses partenaires, Louvre Banque Privée prend en compte :
 - La politique et philosophie d'investissement du partenaire
 - La stratégie d'investissement
 - Le processus de gestion des risques et de la conformité réglementaire
 - La robustesse des systèmes opérationnels
 - La politique de gouvernance d'entreprise, y compris sur les enjeux de diversité
 - Les compétences de l'équipe d'investissement

Pour ces partenaires sélectionnés, Louvre Banque Privée leur demande également de respecter un certain nombre de critères dans leur propre politique de sélection et d'investissement, notamment :

- L'incorporation de critères ESG dans leurs analyses et décisions d'investissement
- La présence de ressources et de processus adéquats pour l'analyse extra-financière
- L'incorporation de critères ESG dans la construction du portefeuille
- La mise en œuvre d'une politique d'engagement avec les émetteurs sous-jacents pour traiter les risques et opportunités ESG
- Enfin, l'alignement de la politique d'investissement de nos partenaires avec notre propre stratégie ESG, ainsi que, le cas

échéant, leur réponse aux incidents et controverses ESG rencontrés

Pour sa gamme de conviction « Citoyen », Louvre Banque Privée a choisi de s'appuyer sur un nombre restreint de partenaires reconnus et influents au sein de la sphère ESG. Ils viennent compléter l'expertise de La Banque Postale Asset Management (LBP AM) dans le domaine de l'ESG pour ainsi proposer un mix intéressant entre approches thématiques et approches Environnement, Social et Gouvernance (ESG). Les partenaires producteurs sont sélectionnés et évalués via un process de diligences (*due diligence*) complet.

Louvre Banque Privée, dans le cadre de sa politique de dialogue et de suivi avec les émetteurs et producteurs, rencontre régulièrement les sociétés de gestion via son équipe multi-gestion.

- Des gérants dont les objectifs intègrent explicitement le respect de la politique d'investissement responsable de Louvre Banque Privée dans leur processus de décision.
- Une équipe de cinq « référents ESG » au sein du département de la Gestion sous Mandat, en charge du suivi et du déploiement de la stratégie de durabilité.
- L'ensemble du management au sein de Louvre Banque Privée pour assurer l'accompagnement, la promotion et le « reporting » de la démarche d'investissement responsable de Louvre Banque Privée.

Au total, les personnes en responsabilité directe sur l'ESG représentent 3,5 ETP : le directeur de l'engagement Citoyen (à 100%), les cinq référents ESG de la GSM (à 50%). Soit environ 15% des ETP de la GSM.

d) Des comités dédiés

Au sein de l'activité de gestion sous mandat, les profils de gestion sont gérés dans le respect de fourchettes d'allocation globale actions et taux permettant d'encadrer la gestion et les risques, ainsi que des engagements pris pour chaque produit en matière de durabilité.

Le processus d'investissement de Louvre Banque Privée en gestion sous mandat vise à structurer rigoureusement les différentes décisions d'investissement qui amènent les gérants à constituer les portefeuilles sous mandat en adéquation avec les différents objectifs de gestion retenus par les clients.

Ce processus d'investissement concerne toutes les offres de gestion sous mandat dont Louvre Banque Privée a la responsabilité et s'articule autour de plusieurs comités.

En particulier, en 2023, un nouveau « Comité Finance Durable » trimestriel a été mis en place, afin de piloter le déploiement de la stratégie de durabilité de la gestion et de suivre le respect des différents indicateurs (notamment les indicateurs de durabilité SFDR).

La traduction opérationnelle de l'ensemble des décisions d'allocation d'actifs et de sélection des supports d'investissement, ainsi que la revue des portefeuilles, est réalisée au sein d'un comité de gestion.

e) Pour la gamme Citoyen : un comité de gestion ESG

Pour l'offre de conviction Citoyen en gestion sous mandat, un Comité de Gestion ESG (bimensuel) a été instauré afin d'animer l'approche ESG, suivre les mesures d'impact ESG des portefeuilles de la gamme « Citoyen » et assurer leur constante évolution au regard des innovations financières et réglementaires en la matière.

Les critères extra-financiers sont privilégiés pour la sélection des supports d'investissement par ce comité de gestion ESG. Les considérations financières sont ensuite prises en compte dans l'élaboration des portefeuilles.

Deux objectifs sont visés par le Comité de Gestion Citoyen :

- 1. Effectuer la revue tactique de l'allocation stratégique, sélection des supports d'investissement dans les listes autorisées (titres vifs et OPC) ;
- 2. Réaliser des arbitrages sous réserve qu'ils permettent d'afficher des scores extra-financiers meilleurs que ceux de l'univers d'investissement et de les améliorer dans la durée.

f) Un comité d'exclusion

Louvre Banque Privée applique

- Une politique d'exclusion sectorielle
- Une politique de sélectivité (scoring ESG)

Ces filtres successifs aboutissent à l'exclusion d'au moins 30% de l'univers d'investissement global.

Pour cela, Louvre Banque Privée s'est dotée d'un comité d'exclusion qui se réunit statutairement une fois par semestre, et de manière exceptionnelle si besoin, notamment en cas de controverse majeure impactant une valeur de son univers.

Le comité peut également décider de réintégrer une valeur dans l'univers d'investissement éligible après analyse critique des données extra-financières disponibles.

2) Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité.

a) Formation

Dans le cadre du projet de mise en œuvre de la révision de MIF II et DDA relative à la prise en compte des préférences de durabilité, Louvre Banque Privée a mené une **vaste campagne de formation de ses collaborateurs**. Ainsi, la **totalité** des collaborateurs en relation avec la clientèle ont bénéficié

- D'une formation réglementaire en ligne
- D'une formation théorique et pratique en « présentiel », abordant tant le détail des exigences réglementaires que les comportements à adopter face à la clientèle et les réponses à lui apporter
- De l'appui sur un « kit de sensibilisation » (FAQ...) abordant les grandes lignes des réglementations MIF2, DDA et SFDR, et en

particulier les grandes notions relatives à la Finance Durable (Taxonomie, Investissement durable au sens de SFDR...)

Les membres du Comité Exécutif ont également bénéficié d'une formation dédiée. Depuis l'année 2023, ces formations sont intégrées dans le plan de formation annuelle.

Louvre Banque Privée est en réflexion quant au lancement d'une démarche de certification « AMF ESG » de l'ensemble des collaborateurs éligibles.

À ce stade, la totalité des référents ESG de l'équipe GSM dispose de la certification AMF ESG ou d'une formation équivalente (CESGA, CFA ESG).

b) Développement de produits et services

Dès 2018, Louvre Banque Privée a fait le choix de lancer le profil « Citoyen », sa première offre de placement d'Investissement Socialement Responsable (ESG) en gestion sous mandat avec un niveau d'exigence très élevé dans la sélection des fonds et des reportings extra-financiers permettant de mesurer, en toute transparence, l'impact des investissements.

c) Stratégie de communication

Louvre Banque Privée promeut ses gammes les plus durables, en particulier la gamme de Gestion sous Mandat dite « Citoyen ».

d) Segmentation de gamme

Enfin, afin de renforcer la lisibilité de son offre ESG, Louvre Banque Privée a lancé en 2024 une nouvelle segmentation ESG, fondée sur deux niveaux :

Une offre ESG « généraliste », comprenant notamment les OPC labellisés ISR et la gamme de GSM ESG « classique »

Une offre ESG « renforcée » ou « de conviction », qui comprend nos OPC labellisés Greenfin ou Finansol, les EMTN sous forme d'obligations vertes ou sociales et la Gestion sous Mandat Citoyen.

VI. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

1) Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité

Louvre Banque Privée est pleinement intégrée dans la stratégie globale définie par le Groupe La Banque Postale ainsi que la Caisse des Dépôts et Consignations, notamment le déploiement de son plan stratégique 2025 – 2030, qui comporte trois grandes priorités

- **Accompagner les clients dans la transition juste, qui englobe les aspects liés à la durabilité**
- Participer au renforcement de la souveraineté
- Soutenir le développement des territoires

Au sein de Louvre Banque Privée :

- Un poste de directeur de l'engagement citoyen a été créé pour contribuer à la définition et à l'animation de la stratégie globale de Louvre Banque Privée en matière de durabilité, sous la supervision du président du directoire
- La stratégie et la politique de Louvre Banque Privée est suivie et validée par le Directoire
- La mise en œuvre de la politique d'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance est assurée par les différents métiers (en particulier l'équipe de gestion pour la GSM et l'équipe marketing pour la gestion libre)
- La totalité du Directoire et du Comité Exécutif a été formée aux enjeux de la Finance Durable

2) Inclusion dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité, comprenant des précisions sur les critères d'adossés de la politique de rémunération à des indicateurs de performance

La politique de rémunération de Louvre banque Privée est disponible sur le site public. Elle a été mise à jour pour intégrer les enjeux de durabilité.

https://www.LouvreBanquePrivée.fr/banque-privée/public/upload/docs/application/pdf/2021-03/politique_de_remuneration_art_5_vf.pdf

3) Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

Les critères liés à l'engagement citoyen sont intégrés dans les indicateurs suivis par le conseil de surveillance (et intégrés dans les objectifs de performance des membres du directoire). Ils sont actualisés chaque année.

Pour 2024, l'objectif « Renforcer notre leadership dans la finance à impact » intègre notamment des indicateurs relatifs au déploiement de la nouvelle segmentation ESG de Louvre Banque Privée et au référencement de nouveaux produits « à impact » (notamment labellisés Greenfin et Finansol).

VII. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

1) Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

L'engagement se matérialise de manière différente selon qu'il porte sur les actifs gérés de manière indirecte (OPC gérés par des sociétés de gestion externes) ou de manière directe (titres vifs).

a) Engagement auprès des sociétés de gestion partenaires

Louvre Banque Privée met en œuvre une politique d'engagement sur le périmètre de ses activités de Gestion Sous Mandat, auprès des sociétés de gestion dont les fonds sont sélectionnés pour intégrer les mandats.

Les partenaires producteurs sont sélectionnés et évalués via un process de « due diligence » complet (cf. *supra*).

Un processus d'audit a également été mis en place, qui amène notamment Louvre Banque Privée – en partenariat avec La Banque Postale Asset Management auquel Louvre Banque Privée délègue une partie du processus - à récupérer et analyser :

- Les politiques RSE et rapports extrafinanciers de nos partenaires (pour la totalité de nos actifs sous gestion)
- Leurs méthodologies d'investissements responsables
- Les compliance manuals and portofolios, pour s'assurer de l'universalité de l'application des règles de sélection et d'exclusion
- Les codes de conduite et codes éthiques (pour la majorité de nos actifs sous gestion)
- Enfin, l'alignement de la politique d'investissement de nos partenaires avec notre propre stratégie ESG, ainsi que, le cas échéant, leur réponse aux incidents et controverses ESG rencontrés

Depuis 2024, Louvre Banque Privée complète les actions de contrôle réalisées par La Banque Postale Asset Management par un questionnaire propre envoyé aux sociétés de gestion. Ce questionnaire porte notamment sur des aspects clefs de la politique ESG de Louvre Banque Privée, comme l'engagement climat ou la politique sectorielle relative aux énergies fossiles.

b) Engagement auprès des émetteurs (pour les investissements directs en titres vifs)

Louvre Banque Privée ne **dispose pas en tant que telle d'une politique d'engagement « actionnarial » ou d'une politique de vote sur le périmètre des titres vifs détenus en direct.**

En effet, en tant qu'établissement de crédit fournissant des services de gestion de portefeuille pour le compte de tiers, Louvre Banque Privée n'est pas visée par les articles L 533-22 § I et L 533-22-4 du Code monétaire et financier relatif à la publication d'une politique d'engagement actionnarial et dont le champ d'application est réduit notamment aux sociétés de gestion et aux entreprises d'investissement. Plusieurs décisions de justice en France ont ainsi conclu que Louvre Banque Privée n'était pas

juridiquement propriétaire des titres, et que l'activité de gestion sous mandat n'autorisait pas une institution financière à représenter ses clients dans les assemblées générales des émetteurs concernés.

Louvre Banque Privée a néanmoins mis en œuvre en 2023 des modalités alternatives d'engagement auprès des sociétés dans lesquelles les mandats de gestion peuvent investir :

- Analyse de la performance ESG au travers du mécanisme de prime – décote (voir plus haut pour le détail du processus)
- Envoi de lettres - questionnaires mentionnant
 - Le processus d'analyse ESG de Louvre Banque Privée
 - Le résultat de l'analyse pour l'entreprise concernée (notamment l'affectation d'une prime, d'une décote ou d'un avis neutre)
 - Les points d'attention relevés par Louvre Banque Privée et nécessitant un retour de la part de l'entreprise
- Initiation d'un dialogue actionnarial sur la base des points d'attention relevés (dialogue écrit et / ou organisation d'échanges)
- Confirmation ou modification le cas échéant de la notation (prime / décote) affectée à l'entreprise
- Réitération de l'exercice à chaque modification significative de la performance ESG de l'entreprise (controverse et / ou dégradation significative de la notation ESG)

2) Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

Sur la période de référence 2023, Louvre Banque Privée a appliqué les exclusions sectorielles suivantes :

a) Des exclusions "sectorielles" élargies à des activités, soit controversées, soit non conformes à des conventions internationales ou cadres de régulations nationales

- Produits chimiques dangereux : production de pesticides (>10 % du CA)
- Pornographie : pornographie, services de divertissement pour adultes ou facilitateur d'accès (>10 % du CA)
- Armement controversé : entreprises qui réalisent > 5% du CA dans l'armement et qui sont impliquées dans l'armement controversé
- Jeux d'argent : services ou produits de jeux d'argent (>5 % du CA)
- Tabac : production de tabac (>0 % du CA)

b) Des exclusions sectorielles sur le charbon et les fossiles dits « non conventionnels »

- Charbon : extraction de charbon (>0 % du CA), génération d'énergie à base de charbon (>10 % du CA)

- Sables et schistes bitumineux : extraction et services liés aux sables et schistes bitumineux (>10 % du CA), extraction de sables et schistes bitumineux (>10 % du CA)
- Le gaz et l'huile de schiste (>10 % du CA)
- Le pétrole et le gaz offshore ultra-profond (>10 % du CA)
- Les ressources fossiles pétrolières et gazières dans l'arctique (>10 % du CA)

A compter de 2025, Louvre Banque Privée étendra sa politique d'exclusion aux fossiles dits « conventionnels ».

Ainsi, sur la poche titres vifs, à compter de 2025, l'arrêt de l'expansion pétrolière et gazière deviendra un critère de cession au cas par cas des entreprises après examen des critères suivants :

- L'arrêt immédiat des investissements d'exploration de nouvelles réserves pétrolières et gazières ;
- L'arrêt rapide de l'approbation du développement de nouveaux champs pétroliers et gaziers, et
- La justification de la compatibilité climatique du développement de nouvelles capacités de production et distribution sur les réserves pétrolières et gazières existantes avec les trajectoires sectorielles établies par le GIEC ou l'AIE afin de plafonner le réchauffement climatique à 1,5° d'ici la fin du siècle.

Sur la poche OPC, Louvre Banque Privée adoptera une politique d'engagement progressive, sur la base des orientations suivantes :

- A compter de 2023 : politique d'engagement demandant aux sociétés de gestion partenaires à disposer d'une politique « fossiles » non conventionnels
- A compter de 2024 : politique d'engagement demandant aux sociétés de gestion partenaires à disposer d'une politique « fossiles » conventionnels
- Dès 2025, à disposer d'une politique « fossiles » alignée avec celle de Louvre Banque Privée (y compris concernant l'arrêt de l'expansion pétrolière et gazière)

Si les sociétés de gestion externes n'appliquent pas d'exclusion stricte des sociétés engagées dans l'expansion pétrolière et gazière, Louvre Banque Privée entamera un dialogue avec celles-ci. Afin de pouvoir rester référencées, ces sociétés de gestion devront démontrer que l'absence d'exclusion stricte est compensée par une politique d'engagement vis-à-vis des sociétés concernées (par exemple : *say on climate*, lettres ouvertes, dépôt de résolution, etc).

c) Des exclusions sur la base des notes Moody's ESG.

La note "frontière" est celle qui permet d'atteindre un taux d'exclusion global d'au moins 30 %, ce qui correspond à une exclusion du 4ème quartile de l'univers purgé des exclusions sectorielles.

VIII. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

1) Part des encours alignés avec la taxonomie européenne

En 2023, le taux d'encours alignés avec la taxonomie européenne était de 0,74% (4,47% sur la poche titres vifs et proche de 0% sur la poche OPC).

A noter que, en 2023, très peu d'OPC reportaient sur la poche taxonomie. Ce taux devrait augmenter en 2024.

Au regard du faible taux de couverture, Louvre Banque Privée n'avait pas fixé en 2023 d'objectif minimum d'alignement à la taxonomie européenne.

2) Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossile

Fin 2023, Louvre Banque Privée détenait (en détention directe) 43 millions d'euros d'encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, soit 4,30% des encours de titres vifs.

En prenant en compte également les expositions indirectes (OPC), l'exposition représentait 5,36% des encours.

IX. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris susvisé, en cohérence avec le d du 2 de l'article 4 du même règlement

Louvre Banque Privée a défini une trajectoire de décarbonation alignée avec les objectifs de l'accord de Paris, en prenant pour base un objectif de réchauffement global d'un niveau bien inférieur à 2°C, de préférence 1,5°C, d'ici la fin du siècle.

Louvre Banque Privée exige ainsi depuis le 1^{er} janvier 2023 que tous les mandats de gestion intègrent les enjeux liés au climat dans la politique d'investissement.

1) Trajectoire en place en 2023

Louvre Banque Privée a fixé en 2023 un objectif de 100% de produits gérés par des entreprises ou producteurs ayant une stratégie alignée avec les accords de Paris en 2040, à partir d'un point de départ fixé à 50% en 2023. Une trajectoire linéaire a été adoptée, le pourcentage augmentant ainsi chaque année jusqu'à atteindre 100% en 2040.

Les produits considérés comme gérés selon une trajectoire alignée à l'accord de Paris sont :

- Pour la poche titre vifs, les titres dont les émetteurs qui ont adopté une stratégie chiffrées validée par SBTI comme alignée sur l'accord de Paris (objectif 1,5 degrés ou 2 degrés)
- Pour la poche OPC, les fonds dont les sociétés de gestion sont signataires de la Net Zero Asset Manager Alliance » (*à noter que cela ne préjuge pas du fait que 100% des actifs de la société de gestion concernée sont « unitairement » alignés à la trajectoire net zero*).

L'objectif de 50% a été respecté en 2023. Pour 2024, l'objectif est de 55,6%. Cet objectif est contraignant et fait l'objet de contrôles périodiques.

2) Renforcement de la trajectoire en 2024

Louvre Banque Privée a souhaité en 2024 renforcer sa trajectoire, afin de disposer notamment d'un suivi plus fin de la performance de chaque actif (titre vif et / ou OPC) et portefeuille, en sus de l'objectif global sur l'ensemble des actifs.

Louvre Banque Privée a ainsi mis en place un objectif exprimé sous forme de mesure d'augmentation de température implicite, en s'appuyant sur un prestataire spécialisé, Clarity AI.

L'objectif retenu par Louvre Banque Privée est celui d'une **augmentation de température implicite maximale de 1,5°C en 2040 sur le périmètre 1 et 2, applicable à tous les mandats, en partant d'un niveau initial de +2,1°C en 2023**. Chaque année, le seuil sera donc diminué selon une trajectoire linéaire amenant à +1,5°C en 2040, et aucun mandat ne pourra dépasser ce seuil maximal.

Méthode de calcul

L'indicateur de hausse de température implicite est calculé en faisant la moyenne pondérée de la hausse implicite de température associée aux trajectoires chiffrées adoptées par les entreprises en portefeuille.

Objectif, objectif intermédiaire à 2030 et résultats

Le point de départ de 2,1°C correspond à la température implicite « maximale » des portefeuilles Louvre Banque Privée (la moyenne des encours globaux étant de 1,9°C) en 2024.

Le point d'arrivée de 1,5°C a été choisi par cohérence avec notre objectif d'alignement avec les objectifs de l'accord de Paris.

Pour 2030, un objectif intermédiaire de +1,9°C maximum est fixé (correspondant à une trajectoire de baisse linéaire entre le point de départ de +2,1°C en 2024 et l'objectif final de +1,5°C en 2040).

Année	Objectif
2024	2,1°C
2030	1,9°C
2035	1,7°C
2040	1,5°C
2045	1,5°C
2050	1,5°C

Leviers activés, actions de suivi

Pour atteindre l'objectif de hausse implicite de température maximale de 1,5°C en 2040, Louvre Banque Privée s'appuiera sur :

- Le respect par les entreprises en portefeuille de leurs trajectoires
- L'adoption de trajectoires chiffrées validées de la part des entreprises qui n'en disposent pas encore à il s'agit du principal levier de baisse anticipé par Louvre Banque Privée. Louvre Banque Privée incitera le cas échéant ces entreprises à adopter une trajectoire dans le cadre de sa politique d'engagement.
- En dernier ressort, si les deux premiers leviers ne sont pas suffisants, Louvre Banque Privée prendra des décisions de gestion afin d'aligner son portefeuille avec l'objectif retenu.

Fréquence de l'évaluation, dates prévisionnelles de mise à jour et facteurs d'évolution pertinents retenus

Le respect de la trajectoire sera suivi trimestriellement.

A noter que, en sus de l'indicateur de « température implicite » (qui est construit à partir des engagements des entreprises), Louvre Banque Privée pilotera également le respect effectif par les entreprises de leur trajectoire. Lorsqu'une entreprise est identifiée comme en écart par rapport à sa trajectoire, ou bien lorsqu'elle n'a pas adopté de trajectoire satisfaisante, Louvre Banque Privée fera de l'engagement climatique un aspect clef de sa politique de dialogue avec cette société.

Concernant les émissions indirectes / le scope 3 : des objectifs sur le scope 3 seront fixés après une période de test, afin d'éprouver la robustesse de la méthode (le taux de couverture et les chiffres reportés étant moins fiables et plus volatils sur le scope 3).

3) Autres modalités d'intégration de la trajectoire climat

a) Prise en compte du PAI "Climat" au niveau des sous-jacents des mandats

L'enjeu climatique est intégré dans la politique d'investissement **également via la prise en compte des PAI** (*principal adverse impacts* ou Principales Incidences Négatives, au sens de la réglementation SFDR). Ainsi, **la totalité des mandats de Louvre Banque Privée doit prendre en compte le PAI Climat.**

b) Suivi des indicateurs quantitatifs d'incidences négatives

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Louvre Banque Privée intègre les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans ses décisions d'investissement.

Ainsi, Louvre Banque Privée publiera pour la première fois en juin 2024 les indicateurs d'émissions de CO₂, en volume et en intensité.

En complément du suivi de la « température implicite », Louvre Banque Privée suivra l'évolution de ces indicateurs, afin de s'assurer qu'ils évoluent bien en cohérence avec l'objectif de température implicite.

c) Rôle des politiques sectorielles

En soutien avec sa stratégie Climat, Louvre Banque Privée a également renforcé sa politique sectorielle en matière de charbon, d'énergies fossiles non conventionnelles et d'énergies fossiles conventionnelles : vous reporter au chapitre IV. 2) pour le détail.

X. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Prise en compte des enjeux liés à la Biodiversité dans les politiques de gestion

Louvre Banque Privée exige depuis le 1^{er} janvier 2023 que tous les mandats de gestion intègrent les enjeux liés à la Biodiversité dans la politique d'investissement.

1) **Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée en 1992 à la biodiversité et appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité**

Depuis 2024, Louvre Banque Privée mesure son empreinte biodiversité au travers de la base de données BIA-GBS, Biodiversity Impact Analytics alimenté par le Global Biodiversity Score, fruit d'une collaboration entre CDC Biodiversité et Carbon4 Finance.

A noter que, à ce stade, **Louvre Banque Privée n'a déployé cet indicateur que sur le périmètre des investissements en Titres Vifs. Cet indicateur ne fait pas partie des données reportées par les sociétés de gestion au titre des PAI SFDR, nous n'en disposons donc pas sur le périmètre des OPC.**

Cela permet notamment à Louvre Banque Privée de prendre en compte les deux premiers objectifs de la Convention sur la diversité biologique :

- La conservation de la diversité biologique,
- L'utilisation durable de la diversité biologique
- Le troisième objectif, le *partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques*, n'est pas mesuré à ce jour.

2) **Analyse de contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité**

Ainsi, le Global Biodiversity Score™ prend en compte les principales pressions pesant sur la conservation de la diversité biologique et son utilisation durable :

- Le changement climatique
- Le changement d'usage des sols
- L'exploitation des ressources
- La pollution

L'empreinte biodiversité du portefeuille produite par BIA-GBS permettra à Louvre Banque Privée

- D'identifier les principales pressions pesant sur son portefeuille

- D'identifier les principaux contributeurs
- Sur cette base, d'initier des actions de dialogue avec ces entreprises, concernant leur plan d'action relatif à la maîtrise de leur impact sur la biodiversité.

A noter que, contrairement aux sujets relatifs au climat, il n'est pas possible à ce stade de fixer des seuils d'exclusion en valeur absolue ou en valeur relative en fonction de l'indicateur d'empreinte biodiversité, celle-ci étant extrêmement dépendante du secteur d'activité. Cet indicateur est donc avant tout utilisé comme un outil d'orientation de nos analyses qualitatives des politiques mises en place par les émetteurs. Cet indicateur ayant été déployé à la fin du premier semestre 2024, Louvre Banque Privée est encore en période de test pour évaluer son caractère opérationnel.

En juin 2024, l'empreinte biodiversité de Louvre Banque Privée calculée selon la méthode BIA-GBS en MSA km² se décompose de la manière suivante.

	Catégorie	Impacts financés en MSA.km ²
Impacts Aquatiques	Dynamique	0
	Statique	4.1
Impacts Terrestres	Dynamique	2.8
	Statique	59

Source : BIA-GBS, Global Biodiversity Score v1.1, 12 August 2023, Carbon4 Finance

Éléments méthodologiques sur le BIA-GBS en MSA km²

Le BIA-GBS et ses indicateurs MSA.km² permet de rapporter les dommages (passés, c'est-à-dire « statiques » et sur l'année d'analyse, c'est-à-dire « dynamiques ») à la biodiversité sur une métrique d'équivalent de surface artificialisée, ici en valeur absolue sur base des investissements réalisés par Louvre Banque privée. A titre d'exemple, sur le tableau ci-dessus, le portefeuille d'investissement de Louvre Banque Privée est associé à un impact dynamique sur la biodiversité terrestre (= à court terme, sur l'année d'analyse, par opposition aux impacts statiques qui déjà engendrés par le passé) sur la biodiversité terrestre équivalent à l'artificialisation totale de 2.8 km². La notion « d'artificialisation totale » peut être appréhendée de manière simplifiée comme le passage d'un écosystème vierge (par ex. forêt vierge) à un écosystème totalement artificialisé (par ex. parking).

Louvre Banque Privée a déployé cet indicateur en 2024. Il fait l'objet d'un suivi mais, du fait de sa nature complexe et de sa grande dépendance à la composition sectorielle du portefeuille, il n'est pas à ce stade utilisé au jour le jour dans les décisions de gestion.

Louvre Banque Privée a l'intention d'accumuler davantage de recul sur cet indicateur afin de pouvoir l'utiliser pour orienter ses investissements de manière à minimiser leur impact sur la biodiversité.

A noter que le sujet de la biodiversité est déjà suivi par le biais de nos fournisseurs de données, des PAI de SFDR et de notre propre analyse qualitative. La donnée quantitative fournie par l'indicateur BIA GBS vient en complément.

En termes d'intensité, c'est-à-dire d'impact biodiversité rapporté à un million d'euros d'investissements, l'impact de Louvre Banque Privée était de 42 MSAppb* par million d'euros investi.

Le MSAppb* permet de donner un score unique permettant de comparer la performance d'entreprises ou de portefeuilles d'investissements, en agrégeant des impacts terrestres, aquatiques, statiques et dynamiques. Il n'a donc pas de valeur « dans l'absolu » mais surtout comparé à un univers d'investissement.

Par comparaison, le Stoxx 600 (qui représente l'univers d'investissement de Louvre Banque Privée) avait un impact de 66 MSAppb* par million d'euros investis, soit un impact nettement supérieur à celui de Louvre Banque Privée.

3) Autres modalités de prise en compte de la biodiversité

Les enjeux liés à la biodiversité sont également intégrés dans la politique d'investissement via la prise en compte des PAI : depuis 2023, tous les mandats de gestion doivent prendre en compte le PAI « Biodiversité ».

Le PAI biodiversité est également publié et suivi dans le cadre de la Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, publiée au titre de l'article 4 de SFDR.

XI. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

La politique de durabilité de Louvre Banque Privée est détaillée dans la **Politique de durabilité et d'intégration des risques de durabilité dans les décisions en matière d'investissement et dans les activités de conseil** au titre de l'article 3 de SFDR.

Louvre Banque Privée s'est engagée à prendre en compte les critères ESG dans l'ensemble des produits (titres vifs, trackers, OPC internes et externes, etc.) qu'elle propose à ses clients.

1) Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Louvre Banque Privée a mis en place en 2024 des outils de mesure du risque de durabilité, s'appuyant pour cela sur des données récupérées auprès de Moody's ESG Solution.

Ces données permettent à Louvre Banque Privée d'identifier l'exposition des actifs détenus en direct (OPC non couverts à ce stade, cet indicateur ne faisant pas partie des PAI SFDR reportés par les sociétés de gestion) à différents risques de durabilité :

- Inondation
- Stress thermique
- Ouragans
- Hausse du niveau de la mer
- Stress hydrique
- Feux de forêts

Ces données d'exposition permettent ensuite de calculer une estimation de dommage actualisé (et donc l'impact du risque de durabilité sur la valorisation des actifs).

Elles permettent également de calculer un score d'impact, soit un score relatif qui permet de calculer la vulnérabilité « relative » d'une entreprise par rapport au reste de l'univers d'investissement / de son secteur.

Ces différentes mesures permettent notamment d'identifier les instruments exposés aux plus forts risques de durabilité, afin d'en faire un élément de la politique de dialogue avec les sociétés (pouvant aller jusqu'au désinvestissement en cas de réponse non satisfaisante de la part de la société, et / ou de risque jugé trop élevé pour Louvre Banque Privée).

En juin 2024, l'estimation de dommage actualisé représentait 0,1% par an, selon la méthodologie de calcul de dommage annualisé fournie par Moody's ESG Solutions. Cet indicateur représente un dommage **annualisé** : cela représenterait donc 2,5% de la valorisation de nos actifs à l'horizon 2050, et 7,5% à l'horizon 2100.

Cet indicateur de risque est suivi dans le cadre du comité finance durable.

Point d'attention sur les limites méthodologiques de la mesure monétaire de l'impact du risque de durabilité sur la valorisation des actifs : si le taux de dommage peut être utilisé pour une classification « relative » des émetteurs en fonction du taux de dommage applicable, l'application de ce pourcentage à la valorisation des actifs afin d'obtenir une mesure monétaire est une hypothèse simplificatrice, ce taux de dommage devant en théorie s'appliquer à une somme correspondant à un mélange complexe de la valeur des bâtiments, de contenu et d'opérations. Ce montant ne peut pas être connu avec précision, mais devrait être inférieur à la valeur retenue par Louvre Banque Privée.

Ainsi, Louvre Banque Privée n'utilise pas cet indicateur complexe et évolutif dans le cadre de ses investissements quotidiens. Il offre néanmoins un aperçu des actifs les plus exposés aux risques physiques aigus et chroniques. Il reflète de plus la manière dont Louvre Banque Privée gère ces risques au fil du temps. Cet indicateur ayant été déployé en 2024, Louvre Banque Privée disposera au fur et à mesure de davantage de recul sur l'évolution de cet indicateur et l'impact des décisions de gestion sur celui-ci. Louvre Banque Privée a également l'intention en 2025 d'ajouter à cet indicateur de suivi du risque physique un indicateur de suivi du risque de transition.

Pour les OPC, Louvre Banque Privée ne suit pas directement l'estimation quantitative des risques de durabilité, mais intègre dans son questionnaire d'engagement une dimension spécifique sur la manière dont les sociétés de gestion intègrent les risques de durabilité. Louvre Banque Privée demande à ces sociétés de prendre en compte le risque de durabilité et de mettre en place une politique de prise en compte de ce risque de durabilité, conformément à la réglementation SFDR.

2) Autres éléments de la politique de gestion contribuant à la maîtrise du risque de durabilité

La politique d'intégration ESG contribue également à la maîtrise du risque de durabilité :

- Pour les titres vifs et OPC : une prise en compte des critères ESG dans l'ensemble des produits (titres vifs, trackers, OPC internes et externes, Mandats de gestion etc.) dans lesquels les mandats investissent
 - ◆ Pour l'univers OPC : Louvre Banque Privée demande à ses partenaires producteurs (dans son process de due diligences) d'incorporer des critères ESG dans leurs analyses et décisions d'investissement (pour la majorité de

nos actifs sous gestion), et de mettre en place une politique de prise en compte des risques de durabilité

- ◆ Pour l'univers titres vifs : Louvre Banque Privée évalue les entreprises émettrices à travers des données extra-financières, en provenance de Moody's ESG solution et Morningstar et en complément des critères financiers traditionnels.

- De manière supplémentaire pour les titres vifs : une politique d'exclusion des activités controversées ou non conformes à des conventions internationales ou cadres de régulations nationaux, qui sont les plus exposées notamment à des risques de réputation

Ainsi, l'intégration d'une analyse ESG à l'ensemble de l'univers d'investissement ouvert à la gestion sous mandat contribue indirectement à appréhender le risque de durabilité de ces valeurs.

3) Modalités d'intégration au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité

Le respect de la politique d'intégration ESG fait d'ores et déjà l'objet de contrôles de niveau 1 et 2.

Concernant le sujet spécifique des risques de durabilité, Louvre Banque Privée étudie son intégration plus explicite au cadre de gestion des risques (seuils d'alerte par exemple), après qu'une période de recul se sera écoulée (l'indicateur ayant été mis en place en juin 2024).

